

ប្រតិច្ចប្បត្តិស្នងការក្រុមប្រឹក្សាសាលាដំបូង
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រូវបានបញ្ជាក់ (Certified Date /Date de certification):
..... 25 / 01 / 2010
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Ratana K.

D232/48



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Chambres extraordinaires au sein
des tribunaux cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI
លេខស៊ើបអង្កេត/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ROYAUME DU CAMBODGE
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
Nation-Religion-Roi
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de réception):
..... 25 / 01 / 2010
ម៉ោង (Time/Heure): 13:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Uch Arun

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បង្វិលសាក្សី
Procès-verbal d'audition de témoin

Le vingt-neuf octobre deux mille neuf, à huit heures et dix minutes, dans le village de
Prey Ta Lei (ព្រៃតាឡើ), commune de Trâpaing Thom Khâng Cheung (ត្រពាំងធំខាងជើង),
district de Tram Kâk (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ),

Nous, Philip CAINE, enquêteur auprès des Chambres extraordinaires au sein des
tribunaux cambodgiens (CETC), tel que désigné par commission rogatoire des co-
juges d'instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

☒ Assistés par CHHIN Nit (ឈិន និត), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin RIEL Sâh (រឿល សា),
dont les données d'identité sont les suivantes :

Le soussigné RIEL Sâh, pas de surnom, ni de nom révolutionnaire, est né le 30 janvier
1938, dans le village de Thom (ធំ), commune de Srê Ronorng (ស្រែរនាំង), district de
Tram Kâk, province de Takeo. Il est de nationalité cambodgienne, et travaille comme
membre de la commune de Trâpaing Thom Khang Cheung. Son père, RIEL Sot (រឿល

~~D232/48~~

សុភ័), est décédé, et sa mère, KEAV Soy (កេវ ស៊ីយ), est décédée. De nos jours, il est domicilié dans le village de Prey Ta Lei, commune de Trâpaing Thom Khâng Cheung, district de Tram Kâk, province de Takeo.

Il est marié à YA Yeun (យ៉ា យ៉ែន), qui est toujours en vie, et il est père de cinq enfants.

- ☒ Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
 - ☒ Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
 - ☒ Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- ☒ Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- ☒ Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- ☒ Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- ☒ Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Questions-réponses :

Q : Avant 1975, où habitiez-vous ? Que faisiez-vous ?

R 1 : Avant 1975, j'ai habité dans le village de Prey Ta Lei, commune de Trâpaing

Thom Khâng Cheung, province de Takeo. J'étais agriculteur.

Q : À quelle époque les Khmers rouges sont-ils arrivés dans cette région ?

R 2 : Cette région était le lieu qui a donné naissance aux Khmers rouges. Et la maison de *Ta Mok* se trouvait dans le village de Prâ Keap (ប្រាគាប), commune de Trâpaing Thom Khâng Tbaung (ត្រពាំងធំខាងត្បូង). Les habitants ont dit qu'au cours de l'année 1957 ou de 1958, KHIEU Samphan est venu voir *Ta Mok*. Les Khmers rouges ont pris le contrôle de cette région après le coup d'État. Au début, on n'a pas encore organisé en Coopérative. On s'est surtout occupé de constituer les forces. Comme j'avais un peu d'instruction, de ce fait je n'ai pas fait partie de ces forces-là. Les hommes qui sont jugés qualifiés ont été nommés membres du comité du village.

Q : À partir du mois d'avril 1975, est-ce que vous pourriez nous dire que ce qui vous est arrivé dans votre vie quotidienne ?

R 3 : Ma vie a changé terriblement après l'année 1975. Une Coopérative a été créée et beaucoup d'habitants sont morts, à cette époque. Si une personne se plaignait du problème de la nourriture et du fait qu'on ne mangeait pas suffisamment, et si cela était entendu, elle était convoquée, la nuit même. Et cette personne-là, on ne devait jamais la voir revenir. Mon oncle cadet nommé LONG Neak (ឡុង នាក់) a été accusé d'avoir trahi l'*Angkar*. Alors, il a été convoqué et a simplement disparu depuis. Je ne sais pas qui l'a convoqué,

~~D232/48~~

parce que la convocation a eu lieu la nuit. On n'avait pas suffisamment de nourriture, ni de vêtements. Malgré tout, je ne m'en plaignais pas.

Q : À quel endroit viviez-vous, cette année-là ?

R 4 : On ne m'a pas permis de vivre de façon regroupée avec ma famille. On m'a envoyé travailler dans l'unité des artisans. Mes enfants ont été envoyés à d'autres endroits, afin de garder des bœufs. Quant à ma femme, elle vivait au sein d'une Coopérative. Il m'a été possible de demander la permission d'aller voir mes enfants et ma femme. Cela dit, on ne pouvait pas le faire trop souvent. Certains ont demandé la permission d'aller voir leur famille, mais cela leur a été refusé. Alors, ils sont partis en cachette pour retrouver leur famille. Si on l'avait appris, ils auraient disparu.

Q : Quelle était la situation de l'unité des artisans ?

R 5 : On n'avait pas suffisamment de nourriture pour manger. J'ai reçu l'ordre d'être responsable des cuisines. Je devais alors aller dans les villages et à la Coopérative afin de trouver du riz décortiqué. Par conséquent, on devait préparer de la soupe de riz, afin de se la partager, les uns, les autres. Dans cette unité des artisans, il y avait plus de quarante personnes. J'ai travaillé dans cette unité pendant plus d'un an, à savoir de 1975 à 1976. Par la suite, j'ai été affecté à un hôpital.

Q : Dans la Coopérative, quelles étaient les tâches que votre famille devait assurer ?

R 6 : Ma famille a reçu l'ordre d'aller chercher des légumes, pour en faire des plats à manger. Certaines fois, on lui a ordonné d'aller transporter de la terre. Cela dépendait des ordres du chef de son unité. C'était lui qui décidait. Les heures de travail dépendaient également de l'ordre qui a été donné. Le matin, on a sonné la cloche. Les habitants se sont rassemblés et sont partis vers le chantier de travail. À onze heures ou à midi, on a sonné encore une fois la cloche et les habitants sont revenus dans le village. Ensuite, les habitants sont retournés au travail, après qu'on a sonné la cloche de nouveau. Ils ont repris le travail jusqu'à cinq heures du soir. Les villageois ne travaillaient pas la nuit.

Q : Où est-ce que votre femme prenait ses repas ?

R 7 : Elle prenait ses repas au réfectoire qui se trouvait dans le village de Ta Suon (ត្បូង). Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on pouvait se rendre là-bas seulement durant la saison sèche parce qu'en saison des pluies, la région était inondée, et il était impossible d'aller jusqu'au réfectoire.

Q : Durant cette saison-là, est-ce qu'il y a eu beaucoup de gens qui sont tombés malades, et est-ce qu'il y avait beaucoup de maladies ?

R 8 : Beaucoup d'habitants sont tombés malades parce qu'ils ont travaillé au-delà de leurs forces et parce qu'ils n'ont pas eu assez de nourriture à manger. Ceux qui ne pouvaient pas aller travailler à cause de leurs maladies ont été envoyés se faire soigner à l'hôpital. Là-bas, les malades ont reçu correctement des soins, sauf que les médicaments étaient insuffisants.

~~D232/48~~

Q : Étiez-vous au courant de la déportation des habitants de la ville vers cette région ?

R 9 : Il y a eu beaucoup de gens qui ont été déportés de Phnom Penh et qui ont reçu l'ordre de venir s'installer ici. Je ne suis pas capable d'estimer et dire le nombre exact de personnes. Mon beau-frère, nommé Ya San (យ៉ា សាន), a été déporté de la ville de Phnom Penh vers ici. Il a été arrêté sur le lieu de mon domicile et emmené, même pas un jour après qu'il est arrivé chez moi. Il a travaillé dans la police nationale. Avant que les Khmers rouges ne déportent les habitants vers cette région, le chef du district, celui de la commune, celui du village ainsi que les membres de l'unité ont été invités à assister à une conférence. Les gens qui devaient participer ont été informés sur les catégories de population qui devaient être exécutées. Ce type de conférence a eu lieu à différents endroits, la plupart du temps, cela s'est passé dans un monastère. Moi, en tant que membre de l'unité, j'ai été également convoqué à assister à la conférence. Même le comité du district y a participé. Il y a eu des exécutions suivant les plans prévus. Les habitants qu'on a décidé d'exécuter faisaient partie de l'armée, à partir de ceux qui avaient le grade d'adjudant. Quant à ceux qui ont travaillé dans l'administration, à partir du poste de premier adjoint, ils devaient être exécutés.

Q : Dans la conférence, est-ce qu'on a traité du problème des Vietnamiens ?

R 10 : Non, on n'a pas parlé du problème des Vietnamiens. Cependant, les Vietnamiens qui vivaient là depuis très longtemps devaient disparaître, tous.

Q : Parmi les habitants qui ont été déportés ici, est-ce qu'il y a eu des Chams ?

R 11 : Il y en avait certains. Cependant, cette population cham a été accueillie de façon cordiale et chaleureuse, exactement comme les autres habitants.

Q : Est-ce que vous pourriez nous dire qui étaient membres du comité communal de Trâpaing Thom Khâng Cheung ?

R 12 : Le comité de la commune est composé de trois personnes : le chef, le chef adjoint et le membre. Tous ceux-là sont morts, ou ont disparu. Je ne les ai jamais vus revenir dans la commune. Je n'ai jamais connu que le vieux Mon (ម៉ុង). Quant aux autres membres, je ne les ai pas connus parce qu'ils étaient originaires d'autres villages. Les membres du comité étaient des policiers sous le régime des Khmers rouges et leur rôle était d'arrêter les gens. Les membres de ce comité ont été souvent changés. Certains sont restés dans la commune pendant un an et ont été remplacés par d'autres personnes. Je ne me souviens pas du nom de ces derniers parce qu'ils étaient originaires d'autres villages.

Q : Pourriez-vous nous parler des membres du comité du district de Tram Kâk (district 105) ?

R 13 : Il y avait le vieux Chay (ចាយ), le vieux Kit (គីត), le vieux Chim (ជីម) et le vieux San (សាន) qui étaient membres de ce comité. Le vieux Kit et le vieux Chim étaient frères biologiques. Le vieux Kit a été tué par des soldats vietnamiens alors que le vieux Chay est mort de maladie. Quant au vieux San,

~~D232/48~~

il a habité à la frontière thaïlandaise. Je ne sais pas s'il est encore vivant. Le chef du bureau du district s'appelait Dorn (ដន់). Il était le chef adjoint de la police militaire de la province de Battambang.

Q : À quel moment avez-vous reçu l'ordre d'aller travailler à l'hôpital ? Quelle a été votre fonction ?

R14 : J'ai été nommé directeur adjoint de l'hôpital dans l'année 1976 par le vieux Chim et le vieux Kit. Quant à la directrice de l'hôpital, elle s'appelait Neary Neang (នារី នាង). Elle était la nièce du vieux Kit et du vieux Chim. Elle est déjà morte. J'ai été affecté par le vieux Chim et le vieux Kit pour travailler à l'hôpital parce que je pouvais ainsi soigner les membres de ma famille. On m'a ordonné de participer à une formation professionnelle à l'hôpital de la Région 13. J'ai suivi la formation sur l'anatomie humaine et sur les soins. L'animatrice de la formation s'appelait Sei (សី). Je ne sais pas si elle est morte, ou toujours en vie. Sa maison se trouvait à Tram Khnar (ត្រាំខ្មារ). Elle n'était pas un médecin, mais une infirmière de niveau moyen (Infirmière d'état). J'ai été envoyé pour suivre deux formations, en tout. La première formation a duré trois mois alors que la deuxième, six mois. Je pouvais soigner la fièvre et le choléra (la diarrhée). Je pouvais également soigner les autres maladies, mais on n'a pas eu suffisamment de médicaments pour traiter les gens. Pour les malades qui nécessitaient d'être opérés, je les ai envoyés à l'hôpital de la Région ou de la Zone.

Q : Hier, vous avez mentionné que vous avez été convoqué pour assister aux réunions avec le comité du district. Pourriez-vous nous raconter la façon dont elles se sont déroulées ?

R 15 : Je ne me souviens pas à quel moment les réunions ont eu lieu. Il s'agissait en tout cas de réunions trimestrielles. Le comité du district m'a demandé pour quelles raisons il y a eu tant de cas de diarrhée et d'œdème à l'hôpital. Je leur ai répondu que les malades n'avaient pas assez de nourriture pour se sustenter et manquaient de vitamines. Le comité du district m'a accusé d'avoir nourri l'intention d'attaquer la Coopérative. Le comité ne m'a pas permis de fournir plus de nourriture aux malades dans l'hôpital.

Q : Hier, vous avez dit que vous avez assumé une autre fonction, celle qui consistait à rechercher du riz décortiqué pour approvisionner les malades dans l'hôpital. Pourriez-vous nous parler un peu plus de ce point ?

R 16 : J'ai eu une lettre signée par le comité du district qui donnait des précisions sur la quantité de riz décortiqué que je pouvais obtenir. J'ai obtenu la permission de fournir cinquante boîtes de riz décortiqué à deux cent cinquante malades. Quatre boîtes de riz décortiqué équivalaient à un kilogramme de poids. J'ai cueilli des légumes dans un étang afin de préparer des plats à manger pour les malades. Quelque fois, j'ai transgressé les directives contenues dans la lettre, dans le but d'obtenir plus de riz en faveur des malades.

Q : Vous est-il arrivé de voir un dirigeant quelconque venir inspecter l'hôpital ?

~~D232/48~~

R 17 : Non, pas du tout. Plus encore, je n'ai même jamais vu un dirigeant de la Région ou de la Zone. Il est arrivé que Ta Mok passe devant l'hôpital et ait garé là sa voiture. Il m'a appelé pour que j'aille sur la route, afin de le rencontrer. Par ailleurs, il n'a jamais inspecté personnellement l'hôpital. Il m'a demandé combien de malades y avait-il dans l'hôpital. J'ai pensé alors que je pourrais lui demander de nous fournir des médicaments ou des provisions. Cependant, je n'ai pas osé le faire de peur d'avoir des ennuis.

Q : Est-ce qu'il y a eu des gens qui ont été arrêtés dans le cadre de l'hôpital ?

R 18 : Une femme, nommée Han (ហ៊ាន), qui était soignante, a été arrêtée. Je ne connais pas la raison pour laquelle elle a été arrêtée. Elle était une soignante qui a travaillé autrefois dans un hôpital de Zone. Un jour, je suis allé tuer des insectes avec du pesticide à Kraing Ta Chan, et j'ai vu le visage de cette femme à travers une fenêtre de la prison. Au moment où j'ai pulvérisé du pesticide, j'ai rencontré une personne originaire de Hanoi. Elle était également prisonnière sauf qu'elle a circulé à l'extérieur de la prison. Je lui ai demandé de s'occuper de Han. Je sais que Han est toujours en vie parce qu'elle est venue me rendre visite après la chute du régime des Khmers rouges. À un moment donné, j'ai reçu une lettre du comité du district afin de me mettre en relation avec un commandant de l'armée. Cette lettre m'a donné l'ordre de renvoyer ce commandant de l'armée à son domicile situé dans la commune de Rom Châng (រំចង់). Personne, dans l'hôpital, ne savait qu'il était un commandant de l'armée, sauf moi. Dans la même journée, j'ai rédigé une lettre et je l'ai envoyée à l'échelon du district en disant que j'ai sorti ce malade-là, trois jours plus tôt.

Q : Est-ce que vous pourriez nous donner plus de précisions sur le réfectoire de la Coopérative de cet endroit-là, la Coopérative où il y avait un grenier. Qu'est-ce qu'on y faisait d'autre, à cet endroit ?

R 19 : Le réfectoire qui se trouvait dans le village de Ang Trav (អង្គត្រាវ) était également un lieu qui servait à battre du paddy.

Q : Vous avez également mentionné qu'à l'endroit qui était cimenté il y avait un hangar de bois, est-ce que c'est vrai ?

R 20 : Oui, il y en avait effectivement. Cependant, après la chute du régime des Khmers rouges, comme les habitants nourrissaient de la colère à l'égard de ce régime, ils ont complètement démonté ce hangar.

(L'interview a été suspendue à midi pour le déjeuner et a repris à quatorze heures à la même date)

Q : Nous avons recommencé l'interview, après avoir examiné le document n° 00322126. Est-ce que vous avez connu une personne nommée Kang (កង) ?

R 21 : Je pense que Kang était le directeur de l'hôpital de Zone, appelé hôpital de la Zone 22. Il a été arrêté et tué par les Khmers rouges. De plus, NEARY Han a été arrêtée parce qu'elle a travaillé avec Kang.

~~D232/48~~

Q : Est-ce que vous avez reconnu d'autres noms qui sont mentionnés dans ce document comme NHEB Yan (ឃុំប៉ាណ), Pho (ផូ) (au nom révolutionnaire de Van (វ៉ាន់)), Kang, Duong (ដូង), Hang (ហង់), Yan (យ៉ាន) et Run (រុន) ?

R 22 : Non, je ne les connais pas.

Q : Est-ce que vous avez des informations sur la façon dont fonctionnait la transmission des rapports de la Coopérative au comité de la commune, du comité de la commune au comité du district et du comité du district au comité de la Zone ?

R 23 : Je n'ai pas d'informations à ce sujet. Mais lorsque j'ai fait un compte rendu sur l'hôpital au comité du district, je devais le faire de façon orale.

Q : Vous est-il arrivé d'avoir rencontré ou d'avoir parlé avec les personnes mises en examen ?

R 24 : J'ai vu KHIEU Samphan durant son mariage qui s'est tenu dans le village de Chambâk Punareay (ចំបក់ព្រៃឈរ) (actuellement village de Stung (ស្ទឹង)), commune de Khporp Trâbèk (ខ្នុបត្របែក) (actuellement commune de O Saray (អូរសារាយ)). Cependant, je n'ai pas parlé avec lui.

☒ Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : quinze heures et quinze minutes, à la même date.

☒ Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale (pouce droit).

☐ Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin

L'interprète

Les enquêteurs

/signature/

/signature/

/signatures/

RIEL Sâh